



Litige sur quittance de loyer, dois-je payer ?

Par **deliriousfan7**, le **26/03/2009** à **13:10**

Bonjour,

Je suis actuellement en litige avec ma régie. En effet, je suis locataire depuis 3 ans d'un appartement, et récemment, la régie m'a accusé d'avoir sali la façade de l'immeuble, alors qu'il s'agit de traces de mousses qui se retrouvent également sur tous les autres balcons de l'immeuble.

J'ai refusé de faire une déclaration de sinistre, car je ne suis pas responsable de ces salissures.

La régie a facturé d'office 865,10 euros de nettoyage de façade sur ma quittance de loyer.

Ai-je le droit de suspendre les règlements devant une facture litigieuse ?

Cordialement,

Jérôme C.